DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / NB

Décision N° 132/2024

OBJET : Biens mobiliers – Mobilier salle du conseil – Cession à M. BEY

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu que la commune a acquis ce mobilier en 1999,

Considérant que la société M. BEY, sis 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON nous a proposé de reprendre ce mobilier au prix de 500 euros TTC

DECIDE

De céder ce mobilier à M. BEY, 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON, pour un montant de 500 euros TTC.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 31/12/2024

Madame Le Maire

Pascale BORIES

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20241231-132-2024-AU
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025